

Février (tambièn) tiene duende !

STAGE DE FLAMENCO

Du 13 au 15 février 2020

Bulletin
d'inscription

à renvoyer, dûment complété, à l'association El Corral Flamenco chez Mme Anne-Sophie BONNET
CIP- Résidence Beauregard – 8 route Sainte Marguerite – 05000 GAP ou par mail à
elcorralflamenco@hotmail.com

accompagné d'un chèque d'acompte de 100€ à l'ordre de l'association El Corral Flamenco ou d'un
virement du même montant, RIB envoyé sur simple demande.

NOM.....PRÉNOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE.....

TÉLÉPHONE..... MAIL.....

Afin de participer au stage, une adhésion exceptionnelle de 5€ vous est demandée.

Sont exemptés de cette adhésion exceptionnelle les adhérents des associations *El Corral Flamenco*
et *A Plena Luz*.

LES FORMULES		A LA CARTA !	
Niveau I ☐	Niveau II ☐	Niveau I ☐	Niveau II ☐
☐ La Completa 4h danse + 3h chant/palmas + 3h FF 195€		☐ 4h de danse pour un niveau 75€	
☐ La Media 4h danse + 3h chant/palmas OU 4h danse + 3h FF <i>entourez les ateliers désirés</i> 135€		☐ 3h de chant/palmas pour un niveau 70€	
☐ La Ligera 3h chant/palmas + 3h FF 130€		☐ 3h atelier Fin de Fiesta (à partir de 3 ans de pratique) 70€	
☐ Adhésion exceptionnelle 5€		☐ Adhésion exceptionnelle 5€	
TOTAL		TOTAL	

LIEU DU STAGE : gîte *Le Glacier Bleu* – 05600 MONT-DAUPHIN

1/2

Février (tambièn) tiene duende !

STAGE DE FLAMENCO

Du 13 au 15 février 2020

Bulletin
d'inscription

RÈGLEMENT DU STAGE :

- Un nombre minimum de participants est requis pour le déroulé du stage *Février (tambièn) tiene duende !* L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler des ateliers si le nombre d'inscrits est insuffisant ou si de nouvelles mesures gouvernementales compromettraient leur déroulé. En cas d'annulation, les sommes versées seront remboursées dans leur totalité.
- En dehors d'une annulation de la part de l'organisateur, les acomptes versés au moment de l'inscription ne sont pas remboursables. Le restant de la somme due devra être payé au commencement du stage par chèque, espèces ou virement.
- S'agissant d'un gîte professionnel, seule une participation avec hébergement est possible.
- La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée en cas de préjudice, corporel ou matériel, causé ou subi par toute personne, stagiaire ou accompagnante. L'organisateur ne pourra pas non plus être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol d'effets personnels durant le stage.
- La participation au stage induit un droit à l'image pour l'utilisation, par l'organisateur, de photos ou de vidéos prises lors du stage à des fins promotionnelles. Ces documents ne pourront en aucun cas être communiqués à des tiers ou utilisés à d'autres fins.

DATE :

SIGNATURE :